



Bulletin Municipal

La Bourdinière Saint Loup



2022

ÉDITO DU MAIRE

Chères Bourdiloupéennes, chers Bourdiloupiens,

La crise sanitaire et les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées par l'État, modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. C'est le cas bien évidemment à La Bourdinière Saint-Loup, confrontée à ces contraintes qui affectent la convivialité de notre village.



Preuve en est, les différentes manifestations et festivités, qu'à contrecœur, nous avons dû reporter voire annuler en 2020 et cette année encore, à l'exception du repas des aînés, que nous avons réussi à organiser.

Nous tenons à remercier l'investissement personnel et professionnel de nombreux bénévoles (les couturières qui ont confectionné les masques, les habitants qui nous ont fourni le tissu, ..., M. CARRIER pour la restauration de la porte latérale de l'église, et autres bénévoles pour leur participation à la vie de la Commune). Je tiens également à remercier les membres du Conseil Municipal pour la solidarité qui nous unit et la confiance qu'ils m'accordent. Merci enfin à mes agents, qui permettent à notre Commune d'avancer, d'être dynamique et lui assurent un bon fonctionnement.

La vie municipale est aussi impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se tiennent à huis-clos, et les réunions publiques que nous souhaitions mettre en place dans les hameaux n'ont pas pu être organisées.

Nous avons tout de même pu réaliser divers travaux que vous découvrirez en détail dans ce bulletin, comme la création d'une bouche d'engouffrement Rue de la Croix Blanche, de nombreux travaux dans le cimetière, le bétonnage de la cour de la Mairie... Nous continuerons à réaliser de nouveaux projets en 2022, en vue d'améliorer l'accessibilité de certains lieux publics, ou d'améliorer la qualité de vie au sein de notre village.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En l'attente, nous devons rester prudents et maintenir en toutes circonstances les gestes barrières pour nous protéger les uns les autres. Nous pourrions ainsi nous retrouver collectivement, dans la convivialité qui caractérise notre village. Portez-vous bien et traversons cette période ensemble et unis.

Je vous souhaite de partager de beaux moments de bonheur entourés de vos familles et amis. Prenez bien soin de vous, une belle année 2022 à vous et vos proches !

Le Maire,

Marc LECOEUR.

COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

Superficie : 2016 hectares

Hameaux : La Bourdinière, Le Temple, Saint – Loup, Chenonville, Boisvillette, La Poutée, une partie des Bordes

Dernier recensement INSEE : 756 habitants

La population est passée de 545 habitants en 2008, à 734 en 2018 ; soit près de 35% d'augmentation !

Mairie : 1, rue de l'Église
Saint-Loup
28 360 LA BOURDINIÈRE SAINT – LOUP
Tél : 02 37 26 66 26
Courriel : mairie@labourdinerestloup.fr

Site Internet : www.labourdinerestloup.fr

Ouverture du secrétariat au public :

Mardi 15h à 18h et vendredi 14h à 17h

Accueil téléphonique du lundi au vendredi, mais pas de secrétariat le mercredi.



URBANISME 2022

Pour toute question relative à l'urbanisme, pour vous aider à préparer vos dossiers de déclaration préalable ou de permis de construire, faire des plans, ... vous pouvez prendre rendez-vous avec M. Patrick DESMOULINS, Adjoint délégué à l'urbanisme ; en le contactant au 06.71.70.81.13 ou en appelant la Mairie.

Employés communaux :

Secrétariat de Mairie : Mme Emilie FAUQUET

Agent Technique de la voirie et des espaces verts : M. Philippe ROBINET

Accompagnatrice du bus scolaire : Mme Rachel ABADIE (sa remplaçante est Mme Catherine GRYGULA).

QUELQUES INFORMATIONS

Nouveaux habitants ? N'hésitez à vous rendre en Mairie afin de nous permettre de nous rencontrer et de vous permettre notamment de vous inscrire sur les listes électorales 😊

DAMMARIE 	
Médecin (Frédéric SÉGALINY)	02.37.26.02.35
Infirmières	06.22.34.46.78
École maternelle	02.37.26.07.07
École Primaire	02.37.26.02.42
MIGNIÈRES 	
École	02.37.26.47.95
Collège privé Saint Jacques de Compostelle	02.37.21.10.59
Lycée Franz Stock	02.37.26.46.07
Auto-école 28	02.37.26.98.19
Sophrologue (Sarah SCHNABEL)	07.78.57.46.43
THIVARS 	
Médecin (Nicolas PERRET)	02.37.90.26.07
Médecin (Marie BLOT)	02.37.35.21.52
Cabinet d'infirmières	02.37.26.43.03
Pédicure Podologue (Aurélié LADA)	06.51.83.35.24
Psychologue clinicienne (Hortense CATRY)	06.21.42.99.05
Sage-femme (Sonia PASSARELLA)	06.84.14.47.08
Chiropracteur (Wilfried MOUSSU)	07.77.81.79.92
Diététicienne (Maud PASCAL)	06.47.77.64.73
Médecin (Anne-Charlotte FOUSSARD)	02.37.91.05.53
Kinésithérapeutes (Sévérine LANDAIS & Chloé CHESNEAU)	02.37.34.71.65
École maternelle	02.37.26.48.89
École Primaire	02.37.26.46.40
Gendarmerie	02.37.26.37.27
APICULTEURS POUR RETRAIT DE NIDS DE GUÊPES - FRELONS... (Attention : prestation payante) 	
M. RICHER (Barjouville)	02.37.34.04.29
M. MARQUÉ (Chartainvilliers)	09.53.65.74.25
M. LERAT (Thivars)	02.37.26.43.51



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



Pour les demandes de PASSEPORT et/ou de Carte Nationale d'Identité ; vous devez prendre Rendez-vous auprès d'une des Mairies suivantes : ANET, AUNEAU, BONNEVAL, BREZOLLES, CHATEAUNEUF-ENTHYMERAIS, CLOYES, CHARTRES, ILLIERS-COMBRAY, LA LOUPE, LUCÉ, MAINTENON, NOGENT-LE-ROI, VERNOUILLET, LES VILLAGES VOVÉENS.

Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne à l'adresse : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>



Pour toutes vos demandes d'urbanisme (Déclaration Préalable de travaux, Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme, ...) : adressez-vous à votre Mairie.



Tous les jeunes français (garçons et filles) ont l'obligation de se faire recenser dès le jour de leur 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, en se présentant en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de leurs parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française. Une attestation de recensement leur sera délivrée par la mairie ; elle sera indispensable pour s'inscrire aux examens et concours : Baccalauréat, permis de conduire, ...



Le site « majdc.fr » vous permet de vous informer sur la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), télécharger votre convocation et votre attestation de suivi, changer la date de votre JDC, ...



Pour vos demandes d'acte d'état civil :

- Acte de naissance : à demander par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à la Mairie de votre lieu de naissance,
- Acte de mariage : à demander par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à la Mairie de votre lieu de mariage,
- Duplicata de livret de famille : À demander à la Mairie de votre domicile ou à celle de votre lieu de mariage.



Pour une légalisation de signature : Présentez-vous en Mairie avec la pièce à légaliser et une pièce d'identité.



PACS : Depuis le 1^{er} novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité peuvent être enregistrés en Mairie (ou auprès d'un notaire). Cette démarche est gratuite. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

QUELLE DEMANDE D'URBANISME POUR MES TRAVAUX ?

Dans quels cas
dois-je déposer
**un Permis de
Construire ?**



Il sera nécessaire pour toute construction et/ou agrandissement et/ou changement de destination de **plus de 20m²** ; mais aussi pour construire une piscine de plus de 100m².

Si la surface de plancher dépasse les 150m², il faudra avoir recours à un architecte.

Oui, pour toute construction entre **5 et 20m²**, il faudra déposer une **Déclaration Préalable** de travaux, de même pour la construction d'une piscine entre 10 et 100m² ou encore pour l'installation de panneaux solaires.

Dans tous les cas, votre Mairie est là pour vous guider 😊

Y a-t-il des formalités à accomplir dans les autres situations ?



À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide. Il suffira de les déposer sur : <https://www.e-permis.fr/>

ANNÉE 2021

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (T.T.C.)

Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière et élaboration d'un plan	3 628.50 €
Remplacement des gravillons par du béton désactivé dans la cour de la Mairie (accessibilité)	13 407.60 €
Travaux de peinture	581.27 €
Illuminations	787.92 €
Outillage pour les services techniques	3 082.50 €
Création d'une bouche d'engouffrement Rue de la Croix Blanche	3 594.00 €
Création d'un coffret électrique pour manifestations	642.60 €
Achat d'une marquise pour la porte latérale de l'Église	674.90 €

~ ~ ~

TAUX DES TAXES COMMUNALES

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, les modalités de vote de taux ont été modifiées.

Ainsi, le taux de référence pour le vote de la taxe sur le foncier bâti sera égal à :
Taux communal + taux départemental votés en n-1 (le taux départemental n-1 étant égal à 20,22 %).

Les Taux 2021 sont donc :

Taxe Foncier Bâti : 36.68 %, soit 16.46 % (taux communal) + 20.22 % (taux départemental)

Taxe Foncier Non Bâti : 30.49 %

TRAVAUX 2021



L'accessibilité de la cour de la Mairie a été renforcée en remplaçant les gravillons par du béton désactivé.



De nombreux travaux ont été réalisés au sein du cimetière :

- Restauration du monument aux Morts,
- Remise en état d'un carré de tombes laissées en état d'abandon,
- Abattage des sapins au centre du cimetière,
- Création d'un emplacement pour la poubelle, restauration du portail et de la charpente du local.



Avant



Après



Avant



Après

Un grand Merci à Philippe, notre agent technique, et à Monsieur le Maire pour leur implication dans ces travaux et la qualité du travail fourni !



Avant



Après



Avant



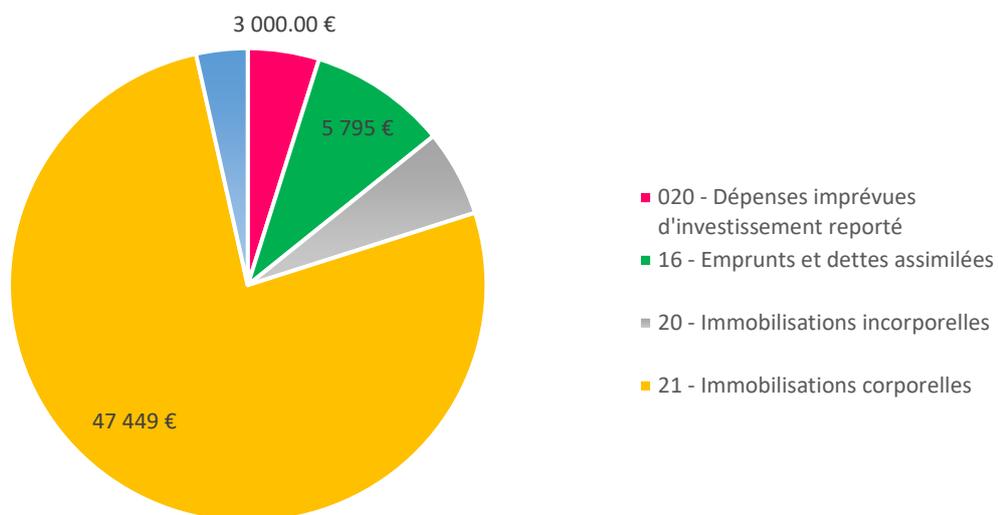
La porte latérale de l'Église était considérablement endommagée. Elle a été restaurée bénévolement par Monsieur Christian CARRIER (habitant de la Commune) ; un très grand merci à lui pour ce gros travail et le superbe résultat !



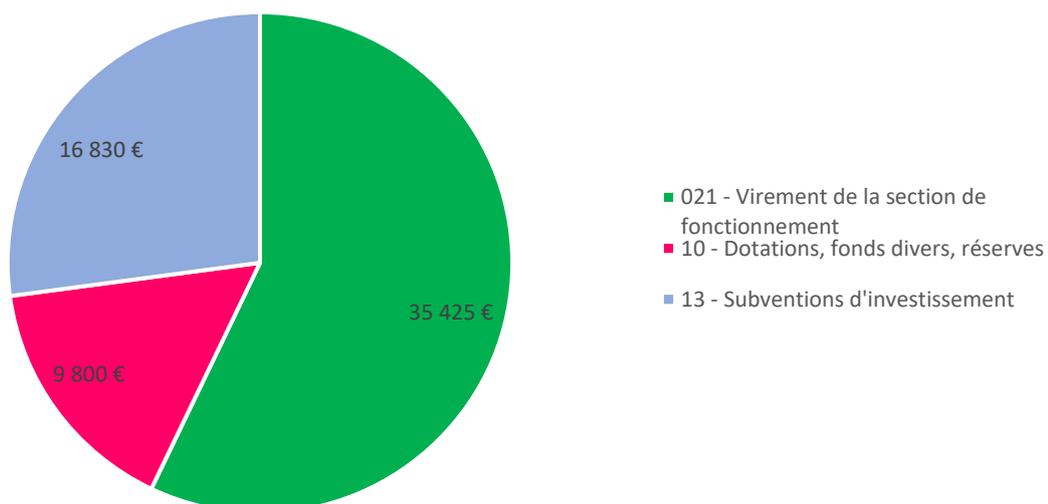
DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Budget Communal 2021

DÉPENSES 2021 (Répartition par Chapitres)



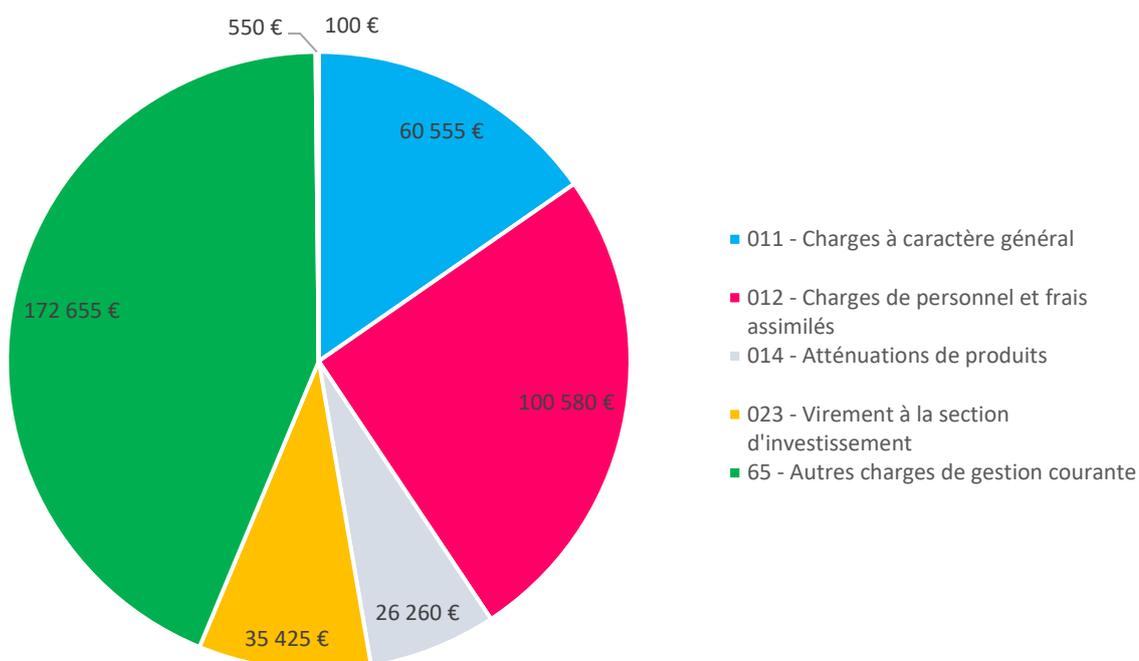
RECETTES 2021 (Répartition par Chapitres)



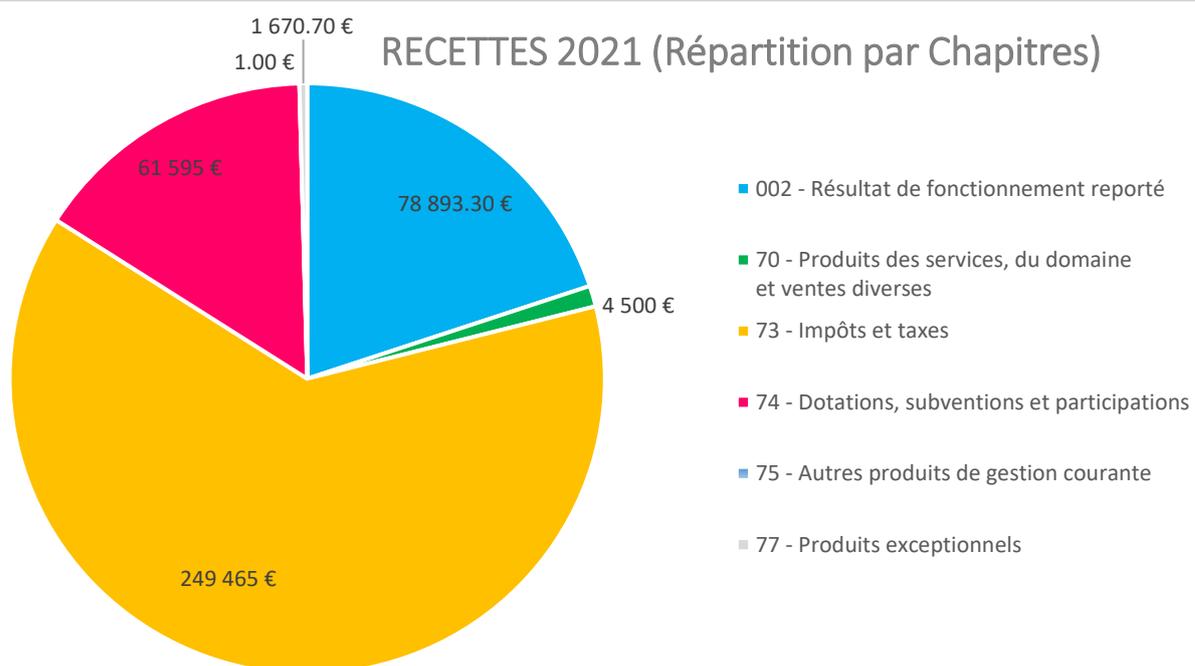
DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget Communal 2021

DÉPENSES 2021 (Répartition par Chapitres)



RECETTES 2021 (Répartition par Chapitres)



RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Le ramassage s'effectue le LUNDI ; veillez à sortir vos poubelles LA VEILLE AU SOIR.

Les emballages ménagers et papiers sont quant à eux collectés le JEUDI, une semaine sur deux. Les containers sont également à sortir la veille.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

LES COLLECTES SERONT EFFECTUÉES LE VENDREDI 25 FÉVRIER.

Déchets acceptés : vieux mobiliers, literies usagées et objets métalliques au rebut.

Dépôt limité à 2 m³ ; poids maxi 75 kg ; Taille maxi : 2 mètres.

Refus : TV, électroménager, gravats, peinture, pneus...



VERRE

Deux containers à verre sont disponibles sur notre Commune :

Un à Saint-Loup (près de la mare) et un à La Bourdinière (Route de Dammarie).

Rappelons que ces lieux ne sont pas des décharges et que rien ne doit être déposé en dehors de ces containers.

DÉCHETTERIES

Coordonnées : D 131 – Le Bois de Mivoye – 28 360 DAMMARIE - Tél. : 02.37.26.24.90

Chaunay	Champhol	Dammarie	Saint-Aubin-des-Bois
LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h	LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h	LUNDI : <i>Fermé</i>	LUNDI : 14h - 18h
MARDI : <i>Fermé</i>	MARDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MARDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MARDI : <i>Fermé</i>
MERCREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MERCREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	MERCREDI : 14h - 18h	MERCREDI : 9h - 12h / 14h - 18h
JEUDI : 9h - 12h / 14h - 18h	JEUDI : <i>Fermé</i>	JEUDI : <i>Fermé</i>	JEUDI : <i>Fermé</i>
VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h	VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 18h
SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h	SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h	SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h	SAMEDI : 9h - 12h / 14h - 18h
DIMANCHE : 9h - 12h			

TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FERIÉS

LE DERNIER ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DOIT SE FAIRE 15 MINUTES AVANT LA FERMETURE.

 N° Vert 0 800 22 20 36

Appel gratuit d'un poste fixe

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'accueil du service public d'assainissement est mutualisé avec celui de l'eau potable auprès de la CM Eau.

Un accueil physique est possible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

4, Rue Blaise Pascal - Immeubles Technopolis - Bâtiment A - 28 000 Chartres

Mail : contact@cmeau.com

Téléphone : 02.34.43.90.22

CM Eau Assainissement propose 2 solutions pour l'exécution des vidanges (inscription par téléphone au N° ci-dessus) : **opération groupée**, inscription sur listing puis déclenchement campagne de vidange à 145€ HT, **OU opération urgente**, intervention à 210€ HT.



Taxi Phane 28

Stéphane CALLU

10 rue de l'église - 28360 La Bourdinière St Loup

☎ 06.09.62.88.78

taxiphane28@gmail.com

[Site internet : taxiphane28.com](http://taxiphane28.com)



Lieu de stationnement: Saint Loup



Sécurité anti - Covid :
Une paroi en plexiglass
est installée entre les
passagers arrières et
le chauffeur.

RÉPARATION AUTOMOBILE
toutes marques

à domicile



**Montage de pièces
neuves et d'occasions
Montage
de pneu et
diagnostique panne**

**Dans un
rayon de
30 km**

06 09 31 25 63

27 RN 10 La Bourdinière Saint Loup



Vente de matériel neuf

Réparation et SAV

Vente de pièces détachées toutes marques

Robots de tonte

Location de matériel

@meslardmotoculture



**3 impasse Armand Peugeot
28800 BONNEVAL
02 37 96 90 87**

**3 bis Rte Nationale 10
28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP
02 37 26 60 45**

**2 route de Billancelles
28190 COURVILLE SUR EURE
02 37 23 01 23**



ROULIN Père & fils

Maçonnerie Général (intérieur et extérieur)

16 rue de la marre neuve

28360 La Bourdinère Saint-Loup

Portable : 06.31.82.26.61

Fixe : 02.36.25.97.61



RAVALEMENTS ENDUITS GRATTÉS À LA CHAUX NEUF ET RÉNOVATION

Qualification professionnelle N° 33 90016-28



ALFRED ravalement

2 bis, rue du Château – Chenonville

28360 La Bourdinère St Loup

alfred.ravalement@orange.fr

Tél. 02 37 26 43 91

Fax 02 37 26 45 55



Didier BERTRAND

06 07 83 60 84

2, Rue de fresnay le Comte
28360 La Bourdinère-Saint-Loup

Mail : Sarlbertrand28@gmail.com
Site Web : <https://sarl-bertrand-65.websself.net>



Le Domaine de Chenonville

un lieu d'éveil à la nature



Un domaine dédié à la faune sauvage

Sur 17 hectares, dont 13 hectares de bois, le Domaine de Chenonville a été aménagé par la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir pour présenter, au cours d'un parcours pédagogique et ludique, la biodiversité eurélienne au grand public.

La fédération propose aux écoles une visite guidée et gratuite de ce parcours.

Fédération des chasseurs – 12 rue du Château – Chenonville – 28360 La Bourdinière Saint Loup
02.37.24.04.00 – fdc28@fdc28.fr - <https://www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc28>



CAGÉ
TERRASSEMENT

SAS **CAGÉ Terrassement**

2A, rue du Marché - Le Temple
28360 La Bourdinière St Loup
02.37.26.65.71
contact@cage-mecanique.fr
www.cage-terrassement.fr



CAGÉ
TERRASSEMENT

Assainissement ■ Terrassement ■ Aménagement ■ Démolition
Travaux sans tranchée ■ Irrigation ■ Drainage
Stabilisation de sol ■ Détection et réparation de fuite d'eau



SAS **CAGÉ Mécanique**

2A, rue du Marché - Le Temple
28360 La Bourdinière St Loup

02.37.26.42.38

contact@cage-mecanique.fr



Réparation et équilibrage de transmission
Extraction de bougies ■ Entretien de véhicules

PETIT RAPPEL SUR LES CHOSES À FAIRE ET SUR CELLES QUI SONT INTERDITES



- **Entretien des abords de son domicile** : trottoirs, bordures et caniveaux (balayage ET évacuation), que vous soyez propriétaire ou locataire.



- **Respecter les horaires du bruit** (fixés par arrêté préfectoral du 3/09/2012) :



Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à

19h00,

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Ce même arrêté stipule que les propriétaires d'animaux, et notamment de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

- **Se baigner, patiner ou pomper** l'eau des mares de la Commune.



- **Appeler les élus chez eux** :



hormis urgence impérieuse (décès, accident, ...); vous ne devez pas appeler les élus chez eux, à fortiori le week-end. Envoyez un mail à la Mairie ou attendez les heures ouvrées pour téléphoner. Pour tout problème de voisinage (bruit, fumée, ...) le week-end, contactez directement la gendarmerie.

- **Dégrader l'espace public** : Pour



toute personne identifiée, qu'elle soit de la Commune ou non, vue en train de dégrader un bâtiment communal (mairie, lavoir, église, arsenal, cimetière), ou l'espace public notamment en y déposant des ordures; une amende lui sera infligée et/ou une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.



- Demander une autorisation à la mairie pour tout tir de feu d'artifice.



En raison de la dangerosité de cette pratique (risque élevé d'incendie, notamment), toute personne identifiée ayant fait un feu d'artifice sans autorisation préalable recevra une amende. Il est également souhaitable d'en avertir votre voisinage.

- Contacter la Mairie pour signaler un animal errant et/ou blessé :



La Mairie a signé une convention avec la fourrière ; aussi, merci de contacter la Mairie au 02.37.26.66.26, afin qu'elle prenne contact avec les services de la Fourrière Départementale pour organiser sa capture.

Si vous avez perdu votre animal, vous pouvez contacter directement la fourrière au 02.37.36.02.04.

- Déclarer l'organisation d'un vide-maison en Mairie.



- Brûler des déchets : Le brûlage de déchets verts (ou autres) est formellement **interdit** ; ils sont à emmener en déchetterie. Le contrevenant peut se voir infliger une amende allant jusqu'à 450 €.



Le respect de ces prescriptions simples permettra à tous de vivre en bonne harmonie.

INCIVILITÉS

Dépôts d'ordures dans la nature ou dans les rues, brûlage de déchets, nuisances sonores, déjections canines non ramassées, ... Nous déplorons que les incivilités soient encore si nombreuses. Pour le bien-être de tous, merci de veiller à respecter votre environnement et vos voisins.

Stopper les incivilités, c'est simple comme un jeu d'enfants !

De plus, si vous ne respectez pas ces règles simples, vous risquez une amende pouvant aller de 35 à 1 500 €, alors soyez respectueux 😊



Soyez vigilants, des vols ont eu lieu sur la Commune.

En cas de suspicion, n'hésitez pas à relever les plaques d'immatriculation du véhicule et à les transmettre à la gendarmerie de Thivars (Composez le 17 ou le 02.37.26.37.27)

De même, en cas de démarchage suspect et/ou frauduleux ; informez les gendarmes et la Mairie.



OPÉRATION NETTOYONS LA NATURE 2021



Merci encore à la dizaine de personnes qui ont participé à cette opération de nettoyage de printemps.

ÉCOLES

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE AVEC DAMMARIE

Les inscriptions à l'école doivent être faites aux dates indiquées ci-contre, ou à défaut, le plus tôt possible, mais pas juste avant les vacances d'été.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2020/2021 : 92 333.87 €
pour 58 enfants.

NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISÉS :

Primaires, toutes classes confondues, 37 élèves

Maternelles, toutes classes confondues, 21 élèves.

CANTINE :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nouveaux tarifs et nouveau principe de fonctionnement : N'oubliez pas de procéder aux inscriptions (et désinscriptions éventuelles, en cas de maladie notamment, ou au minimum 2 jours avant l'inscription prévue en cas de changement de votre planning pour ne pas être facturé) directement sur le site Internet de « Cantine de France » qui enverra également les factures.

Date des inscriptions à l'école :

- Vendredi 28 Janvier 2022 de 17h00 à 18h30 ;
- Lundi 31 Janvier 2022 de 17h00 à 18h30 ;
- et le Jeudi 3 Février 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

N'hésitez pas à contacter l'école maternelle des Tilleuls (02.37.26.07.07) dès la rentrée de janvier pour indiquer votre souhait de scolariser votre enfant !

Communes et conventionnés		
	Maternelle	Elémentaire
Repas	3,30 €	3,40 €
Garderie	0,35 €	0,35 €
Total	3,65 €	3,75 €

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Ramassage scolaire pour Dammarie : assuré par les TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR pour le compte de Chartres Métropole.

Ramassage scolaire pour Illiers-Combray : assuré par les transports DELAFOY.

Vers Chartres : service de transport assuré par la société REMY Ligne 3.

Vers Saint Jacques de Compostelle et Franz Stock à Mignièrès, le transport est assuré par la société des Transports d'Eure-et-Loir pour le compte de Chartres Métropole Ligne D51a.

ACCUEIL DE LOISIRS : L'ARBRE MAGIQUE

Adresse : 11, Rue de la Filerie
28 360 DAMMARIE

Tél. : 02.37.90.06.84

Mail : alshdammarie@orange.fr

Directeur : M. Patrick MULLET, présent
au Centre le :

- Mardi de 9h à 17h,
- Mercredi de 9h à 18h30,
- Jeudi de 10h30 à 17h.

Ouvert tous les mercredis et à toutes les vacances scolaires, excepté celles de Noël.



Remise de dictionnaires offerts par les Mairies aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}.



Réalisations des maternelles sur le thème des animaux



ÉTAT CIVIL



Naissances :

Mia REGUIN, née le 6 Janvier 2021
Loucka ELLEAUME, né le 1^{er} Mars 2021
Anna ROUAULT DE COLIGNY, née le 11 Avril 2021
Lia LEBOUQCQ, née le 11 Mai 2021
Noé GORAM, né le 27 Juin 2021
Tessa MAIGNAN, née le 20 Juillet 2021
Léa MOREAU, née le 26 Juillet 2021
Hadassah GRIFFARD, née le 27 Juillet 2021

Saint-Loup
La Bourdinière
Saint-Loup
La Poutée
La Bourdinière
Chenonville
Saint-Loup
Saint-Loup

Mariages :

Eugène EUCLIDE & Thérèse BEAUCHARD, le 3 Avril 2021
Jocelyn LERMURIER & Alexandra MONTECINOS, le 29 Mai 2021
Clément JAHANDIER & Valérie GUILBAUD, le 3 Juillet 2021
Alain GUYON & Christelle BLANCHARD, le 10 Juillet 2021

PACS :

Romain ELLEAUME & Laëticia LAZAREVIC, le 2 Février 2021
Benjamin BESLARD & Pauline JAMROZY, le 23 Mars 2021
Dominique BIENNE & Corinne LE GUYADER, le 26 Juin 2021
Christophe LUCAS & Adeline LE MAY, le 30 Novembre 2021



Décès :



Michel LOISELET, 72 ans, le 3 Mars 2021
Jérôme MARCHAND, 44 ans, le 5 Mars 2021
Pierre LEMAITRE, 85 ans, le 22 Mars 2021
Madeleine LEMAITRE, née PICARD, 87 ans, le 24 Août 2021
Gabrielle DENIS, née COURTOIS, 96 ans, le 20 Septembre 2021
Laurence DUGUÉ, veuve TRICAULT, 64 ans, le 28 Septembre 2021
Albertine LORHO, née THIERRY, 87 ans, le 4 Décembre 2021

Concessions au cimetière :



	Acquisition	Superposition
Concession Perpétuelle	450 €	150 €
Concession cinquantenaire	300 €	100 €
Concession trentenaire	150 €	50 €

Columbarium :

Concession de 15 ans : 300 € pour la première urne,
200 € pour les suivantes.

Cavernes :

Concession de 20 ans : 100 €.

Culte :

Doyenné de Chartres
Curé : Abbé Pierre PAUL

Maison paroissiale : 9, rue de la Bienfaisance
28 600 LUISANT

Mail : latrinite@diocesechartres.com

Site Internet :

<https://www.paroisselatrinite28.fr/>

Permanences secrétariat :

Lundi de 16h 00 à 18h 30

Mardi au vendredi de 10h 00 à 12h 00 et 16h 00 à 18h 30

Permanences le jeudi de 17h 30 à 19h 00 avec l'Abbé Pierre PAUL

Relais paroissial : Dominique Maroquin : 06 87 40 60 40 (Pour tous renseignements, horaires des messes et autres célébrations sur le secteur)

Fête paroissiale patronale Saint- Loup, Saint Gilles : samedi 27 août 2022.



Notre Commune étant à mi-chemin entre Chartres et Bonneval, elle est une étape importante pour les pèlerins réalisant le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Aussi, nous recherchons des habitants qui accepteraient d'en accueillir. Si vous souhaitez en faire partie, contactez Dominique au 06.87.40.60.40 😊



SMAR
Loir 28

Nos rivières, milieux de vie, au cœur de nos actions

Bilan des principales réalisations du SMAR Loir 28 pour l'année 2021.

Des cours d'eau renaturés

En 2021, le syndicat a poursuivi ses actions de restauration des cours d'eau : sur la Foussarde à Mottereau dans la continuité des travaux réalisés en 2016, et sur la Mazure à Combres et Montigny-le-Chartif. Ces deux rivières ont été restaurées dans leur globalité : remise en état de la végétation des berges, aménagements d'abreuvoirs, resserrement du lit et installation de blocs pour favoriser la truite Fario.

735 mètres
50 000 €

La Foussarde à Mottereau avant / après travaux



La Mazure avant / après travaux au niveau du pont de la RD 30



1 300 mètres
4 abreuvoirs
1 pont
115 000 €

Le libre cours de l'Egvonne restauré à Cloyes-les-Trois-Rivières

Les 2 franchissements de l'Egvonne à Cloyes-sur-le-Loir, aux lieux-dits « la Patte du mouton » et la « Guiraudière », ont été aménagés. Au sein de chaque passage à gué, la buse de 30 cm de diamètre, permettant l'écoulement de la rivière l'été, a été remplacée par un dalot béton préfabriqué de 1,50 m de large et 70 cm de haut.



Avant



Pendant

2 dalots
15 900 €



Après

Les perspectives....

En 2022, le SMAR Loir 28 fêtera ses 10 ans. Plusieurs animations seront organisées sur l'année pour découvrir les travaux réalisés, les chantiers en cours ou encore la biodiversité de notre territoire.

Les travaux continueront. Au programme : fin de la campagne de restauration de la végétation des berges démarrée sur le Loir de Saint-Avit-Les-Guespières à Bonneval, restauration de l'Yerre à Arrou et de l'Ozanne à Dangeau, travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Battereau à Douy, etc.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

La Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir, située à Chenonville, propose un parcours pédagogique.

Sur un peu plus d'un kilomètre au travers du bois, de la plaine et de la mare du domaine de Chenonville, des panneaux d'information présentent les caractéristiques des différents milieux traversés, la biologie des espèces rencontrées, les traces et laissées de certaines espèces.

Des bornes sonores reprenant le brame du cerf, les chants des passereaux et des canards ou celui de la perdrix, du vanneau huppé ou des pics forestiers mettent le visiteur en immersion totale.

Des bornes récréatives permettent aux plus jeunes de tester leur connaissance au travers de questions réponses.

Ce parcours pédagogique est également le support pour différents ateliers pédagogiques animés par Julie David, technicienne à la fédération des chasseurs.





CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION

DU 8 MAI 1945

La Bourdinière Saint-Loup

Le 8 mai 2021





COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914-1918

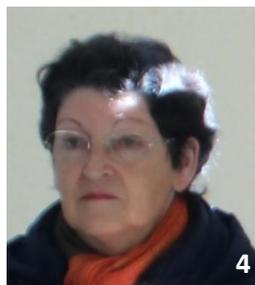
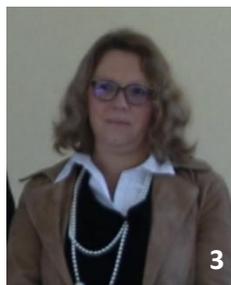


Nous étions nombreux cette année, à venir célébrer la commémoration de l'Armistice et honorer les Morts pour la France.



CÉRÉMONIE DE REMERCIEMENTS

Cette année, nous avons profité de la commémoration de l'Armistice de la Grande guerre pour inviter toutes les personnes ayant apporté leur aide à la Commune, à un apéritif.



Ainsi, Monsieur le Maire et les élus ont tenu à remercier :

- Mesdames Colette VALLÉE¹, Catherine GRYGULA², Fabienne FERRIÈRE³, Élise THIOLLIER, Antonie VALLÉ, Nathalie CALLU, Martine RICHER⁴, et Rosa DE ALMEIDA ; les couturières ayant fabriqué des masques pour les habitants de la Commune à l'époque où il n'était pas possible d'en trouver dans le commerce.
- Mais également M. Christian CARRIER⁵, pour la restauration, à titre bénévole, de la porte latérale de l'Église.
- Ainsi que M. Jacky BILLEMONT pour son rôle d'accompagnateur du bus durant l'année scolaire 2020-2021.



REPAS DES AÎNÉS

Le 14 Novembre 2021 à la salle polyvalente de Saint-Loup.



Les doyens de la commune sont Madame Régina BIGEAULT (99 ans)
et Monsieur Michel BEAUDOUIN (90 ans).



Les doyens du banquet sont Madame Jeannine BERTRAND (87 ans)
et Monsieur Bernard CHARTIER (89 ans).



En espérant que la situation sanitaire nous permettra enfin de reprendre les activités de l'Association, voici les dates des différents événements programmés pour l'année 2022.

Nous remercions tous ceux qui, malgré tout, continuent à soutenir l'Association et nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver au cours des différentes animations listées ci-dessous.



Randonnée de printemps : 2 avril 2022 suivi d'un repas 20 €



Vide grenier : 4 septembre 2022



Bourse aux jouets : 15 octobre 2022

ASSOCIATIONS :

- Association des Anciens Combattants prisonniers de guerre et Combattants Algérie, Tunisie, Maroc. Président : M. Bernard CHARTIER.

- Bois Gueslin en Fête : qui regroupe notre commune, DAMMARIE, MIGNIERES, VER-LES-CHARTRES et FRESNAY LE COMTE. Pour notre secteur : Yveline TEXIER, Séverine ROCHEBONNE, Véronique LEVEILLARD.

- Société de Chasse de La Bourdinière – Saint-Loup. Président : Jean-Luc TEXIER



Venez prendre l'air et marcher dans la nature ! La société de chasse invite tous les habitants de la Commune au comptage des faisans, le Samedi 12 février à 17h à la salle des fêtes de Fresnay-le-Comte et au comptage des lièvres le samedi 5 mars 2022 ; Rendez-vous à 07h 30 chez Xavier BOUVARD à Meslay le Vidame.



Pas besoin d'être chasseur, il suffit d'aimer admirer la nature et marcher ; et vous pourrez admirer faisans, lièvres, chevreuils et autres animaux !

À l'issue du comptage, la société de chasse aura le plaisir de vous offrir un pot de remerciement.

TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE :

La location de la salle est accordée aux résidents de la commune et aux habitants des autres communes. **L'utilisation de source musicale amplifiée est réglementée. Celle-ci n'est possible qu'en journée de 8h à 22 h.** Le paiement se fait uniquement par chèque et une attestation d'assurance responsabilité civile est nécessaire pour chaque location.

	Tarifs pour Habitants de la Commune	Tarifs pour Habitants Hors Commune
Apéritif	60 €	120 €
24 heures	150 €	200 €
48 heures	220 €	300 €

La caution s'élève à 536 € (460 € pour la salle + 76 € pour le ménage).

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le SPANC est un service public local chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ; et de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Notre Commune est rattachée au SPANC de Chartres Métropole, que vous pouvez joindre au 02.37.91.35.20 ou télécharger les documents y afférents à l'adresse suivante : <http://www.chartres-metropole.fr/responsable/eau-et-assainissement/assainissement-non-collectif/>

DÉMARCHES EN LIGNES

De plus en plus d'organismes proposent des services en ligne.

- 📄 Vous pouvez notamment consulter le site : www.servicepublic.gouv.fr pour obtenir de nombreux renseignements (dossiers d'urbanismes, élections, vie de famille, citoyenneté, ...)
- 📄 Pour trouver la liste des assistantes maternelles d'Eure-et-Loir, rendez-vous sur : www.assmat28.eurelien.fr
- 📄 Vous pouvez compléter votre « pré-demande » de carte nationale d'identité en vous rendant sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- 📄 Vous trouverez sur la page suivante toutes les démarches en ligne proposées dans le Département de l'Eure-et-Loir.



N. B. : L'existence de ces services ne vous empêche pas de venir vous renseigner en Mairie, où nous avons toujours plaisir à vous accueillir !

Les démarches en ligne accessibles depuis votre domicile

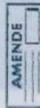
www.eure-et-loir.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES!
à portée de clic!



Amende



Paiement des amendes en ligne
<https://www.amendes.gouv.fr/portail/index.jsp>

Carte électorale



S'inscrire sur les listes électorales
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Certificat d'immatriculation



Éditer un certificat de situation pour un véhicule (non gage)
https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-uj/doi/accueil_certificat



J'effectue le changement d'adresse sur mon certificat d'immatriculation (carte grise)
<https://ants.gouv.fr>



Je déclare la vente de mon véhicule (déclaration de cession)
<https://ants.gouv.fr/>



Connaître le coût d'un certificat d'immatriculation (carte grise)
https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-uj/doi/simtax_accueil



J'ai acheté un véhicule d'occasion, je fais la demande du certificat d'immatriculation (carte grise) de mon véhicule (changement de titulaire)
<https://ants.gouv.fr/>
Vous devez vous identifier avec FranceConnect (voir procédure au verso)



Duplicata d'un certificat d'immatriculation suite à son vol, sa perte ou sa détérioration (carte grise)
<https://ants.gouv.fr>

Dépôt de plainte



Déposer une pré-plainte en ligne
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Passport - Carte d'identité



Demander un extrait acte de naissance
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>
(certaines communes ne proposent pas ce téléservice)



Achat de timbres fiscaux électroniques
<https://timbres.impots.gouv.fr/>



Faire une pré-demande de Passeport
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>



Faire une pré-demande de Carte nationale d'identité
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>



Savoir où en est la production de mon Passeport ou de ma Carte nationale d'identité
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-en-est-votre-passeport-CNI#help-num-permis>



Connaître les villes adhérentes à la dématérialisation des actes de naissance
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COVEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
(Si votre ville de naissance adhère à ce service, la fourniture d'un acte de naissance dans le cadre de votre demande de passeport n'est plus nécessaire. La vérification de votre état civil s'effectuera de façon dématérialisée.)

Permis de conduire



Effectuer ma demande de permis de conduire en ligne
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associés/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>



Savoir où en est la production de mon permis de conduire
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>



Consulter le solde des points du permis de conduire
<https://tele7.interieur.gouv.fr/tb/>



Connaître le résultat de l'examen du permis de conduire
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

N'hésitez pas à télécharger [l'application CiVox](#) sur vos téléphones portables.

Elle est gratuite et vous permettra notamment d'être informés des actualités concernant la Commune (horaires de la Mairie, travaux, grève des transports, ...).

Téléchargez CiVox et restez connecté à votre ville !

- **Toute l'actualité de votre ville en temps réel**

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications CiVox si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

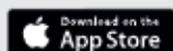
- **Des services de géolocalisation et de signalement**

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques, optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !

JEUX

Retrouvez la devise de la France !

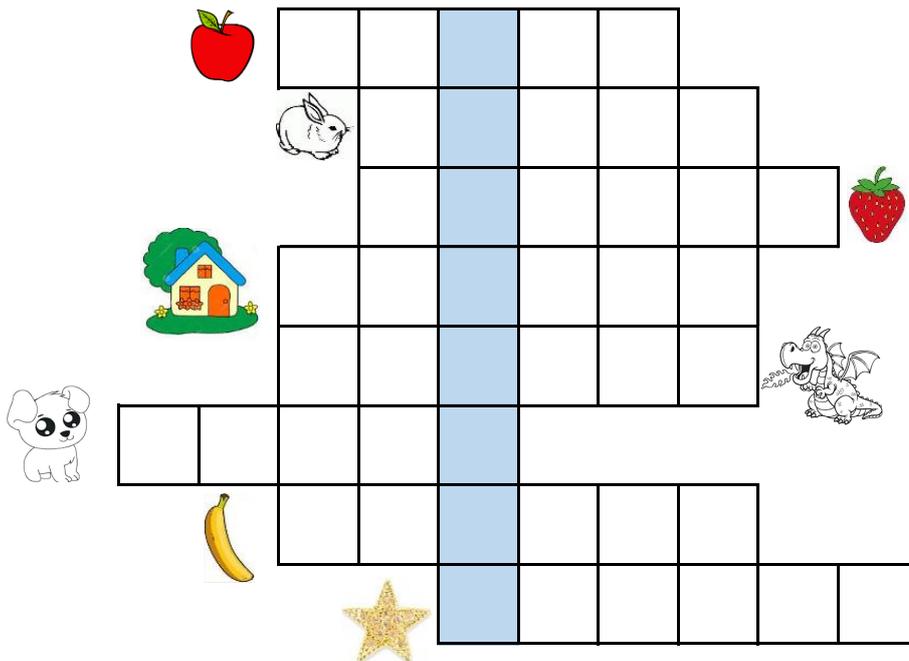
Elle est composée de 3 mots : Le 1^{er} est écrit en bleu, le 2nd en blanc et le dernier en rouge 😊

ZCLREAWETIVFBETGAIUIPMXBOFHXSQ
OTYXMAUFJAEZNRATINXAMILOSDLNOT
URMIRGTMIRGIGEIMAVELMZSFRPNPTUK
EIFNILDIGJKLRTEMUATMVEBAIPFEGOPE

.....
.....
.....

Comment s'appelle la femme qui représente la République Française ?

Complétez la grille et son nom apparaîtra dans les cases colorées.



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



Une boule de poils a rejoint notre équipe !

Ne soyez pas surpris de la voir vous accueillir lors de votre venue en Mairie 😊